



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE PRODUCTION
D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DES RESEAUX D'EAU
CHAUDE ET DE BOUCLAGE SANITAIRE SUR LE GROUPE
HOSPITALIER PELLEGRIN au profit du CHU DE
BORDEAUX**

Date et heure limites de réception des offres :
20 avril 2026 à 12:00

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

SOMMAIRE

Table des matières

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 - Variantes	3
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Maîtrise d'œuvre	4
3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	4
3.3 - Contrôle technique.....	4
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Conditions relatives au contrat	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.1.1 Pièces de la candidature	6
6.1.2 Pièces de l'offre.....	7
6.2 - Visite sur site(s) obligatoire.....	8
6.3 - Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique	9
7.2 - Transmission sur support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires.....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
9.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DES RESEAUX D'EAU CHAUDE ET DE BOUCLAGE SANITAIRE SUR LE GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN au profit du CHU DE BORDEAUX

Lieu(x) d'exécution :

Groupe hospitalier Pellegrin - Place Amélie Raba Léon - 33076 Bordeaux

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots en raison de l'homogénéité des prestations demandées.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45330000-9	Travaux de plomberie

Codes complémentaires	Description
45454000-4	Travaux de restructuration
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 9 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Code	Description
PSE Obligatoire 1	Remplacement du réseau Primaire Eau Chaude desservant les bâtiments PEDIATRIE et URB
PSE Obligatoire 2	Installation d'une production d'Eau Chaude Solaire thermique

Les candidats chiffreront les PSEO dans les rubriques de la DPGF réservée à la prestation supplémentaire éventuelle obligatoire concernée et détailleront la (les) prestation(s) dans le cadre de mémoire technique.

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat (défaut de chiffrage et/ou absence de réponse technique) entraînera l'irrégularité de l'offre.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même. Le maître de l'ouvrage assure la bonne exécution de l'ouvrage.

La maîtrise d'œuvre assurera la mission VISA comme prévue à l'article R.2431-4 du Code de la commande publique.

3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU ALPES CONTROLES

4 Rue Théodore Blanc

33520 BRUGES

Le niveau de technicité est :

Opération de niveau de technicité de catégorie A : Technicité courante, rénovation, restructuration, etc.

Les missions de contrôle technique sont à minima : L + S + SEI + P1 + LE + VIEL + VRAT

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé n'est prévue pour cette opération. En revanche, le maître de l'ouvrage assure la coordination générale des mesures de prévention et procède, avec le concours du titulaire, à une analyse des risques afin d'élaborer le plan de prévention

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur fonds propres du CHU de Bordeaux

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
 - Annexe 1 « Insertion par l'activité économique » ;
 - Annexe 2 « Désignation des co-traitants et répartition des prestations » ;
- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Le cadre du mémoire technique
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe :
 - Annexe 1 " Convention inter-échange EDIFLEX " ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ;
 - Annexe 1 Amiante : 03PPEDS1_00_01_02_03_04_05_06_07_- _RAAT
 - Annexe 2 Plans et annexes : 03PPED07_FDP.dwg ; 03PPEDS1_SAN_LONGUEUR_RESEAU_EC-A3 ; Carnet de préconisation Plan de comptage v2 ; Carnet_de_depose ; Charte Nommage Doc ; Charte Nommage Equipement.V3 ; Charte Nommage variables GTB_CHU BDX ; CHU-PEL - Cahier de Prescriptions Générales CVC ; Etude de faisabilité TECSOL - PEDIATRIE ; Etude de Structure GINGER ; PED_S1_PECES_GTB_ECS ; PED_S1_PRINCIPE_CVC ; PED_S1_PRINCIPE_EFS_ECS_BECS ; Plan de réseaux 03PPEDxx_SAN(OFFIS) ; Plan_de_situation_projet_PECES ; Synoptique Prod ECS Solaire ; Synoptique Sous-station 20-PEDIATRIE ; Repérage Régulation v5
 - Annexe 3 Planning enveloppe : PLANNING ENVELOPPE PECES
 - Annexe 4 BIM : Cahier_des_Charges_BIM_REEMPLACEMENT_SOUS_STATION_PEDIATRIE_2026 ; LOIN-CVC ; LOIN-ELE ; LOIN-PLB ; LOIN-SSI
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) ;
- Pièce de candidature DC1 ;
- Pièce de candidature DC2 ;
- Un modèle de DC4.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 06 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1.1 Pièces de la candidature

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.	Non
La lettre de candidature, obligatoire pour les groupements d'opérateurs économiques.	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Numéro unique d'identification (numéro SIREN). Pour les entreprises étrangères : un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste de travaux exécutés en site occupé et notamment en milieu hospitalier, ou de complexité équivalente, au cours des cinq dernières années. Des attestations de bonne exécution pourront être transmises, pour les plus importantes (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Qualification professionnelle : Pour les prestations de base du présent marché : Qualification Qualibat 5113 : <i>Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie</i>	Non
Pour la prestation supplémentaire éventuelle n°2 : Qualisol Collectif, et/ou Qualibat 5132 complétée par la formation « Qualisol Solaire Thermique Collectif » ou SOCOL Exploitant	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elle fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.1.2 Pièces de l'offre

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : annexe 1 « Insertion par l'activité économique », annexe 2 "Désignation des co-traitants et répartition des prestations	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) dans son format de fichier natif (Excel)	Non
Le cadre du mémoire technique dûment complété. Il est souligné qu'en cas de renvoi au mémoire technique, <u>les soumissionnaires doivent indiquer la page et le numéro des articles concernés.</u>	Non
Le cas échéant le mémoire technique justifiant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché	Non
L'attestation de visite obligatoire	Oui

Le mémoire technique devra contenir les éléments sollicités dans le document intitulé « Cadre du mémoire technique » joint au présent Dossier de Consultation à savoir :

Pour l'Organisation et la méthodologie des interventions dédiées à la prestation objet du marché :

- *Appréhension des différentes phases du projet avec une continuité d'activité, des contraintes techniques (tel que la désinfection des réseaux, la mise en service, le réglage de l'installation) et des contraintes liées au site occupé ;*
- *Description des moyens logistiques affectés au chantier ainsi que la méthodologie pour la mise en œuvre dans les règles de l'art et le respect de l'hygiène et sécurité ;*
- *Présentation des dispositions et/ou moyens pour réduire les diverses nuisances.*

Pour les moyens humains spécifiques affectés à la prestation objet du marché :

- *Présentation de l'organigramme et descriptif des missions, des compétences et expériences des moyens humains dédiés à l'exécution du marché tel que le personnel d'encadrement, d'études et d'exécution (CV + qualifications telles que les qualifications professionnelles des intervenants affectés au chantier et/ou titres d'étude),*
- *Le dimensionnement de l'équipe en équivalent temps pleins spécifiquement prévu pour l'exécution de la prestation objet du marché,*
- *Propositions organisationnelles de l'entreprise sur la continuité de l'équipe dans le temps (sur la durée du chantier, pendant les absences des interlocuteurs principaux) et pour assurer le respect des délais d'intervention.*

Pour la qualité des matériels et matériaux proposés pour la réalisation de la prestation objet du marché :

- *Descriptifs explicites et détaillés de l'ensemble des matériels et matériaux dédiés à l'exécution du marché, propositions d'amélioration, les caractéristiques de la production ECS, des systèmes d'équilibrage, la régulation, des conditionneurs d'eau, des enregistreurs de températures autonomes, des capteurs solaires, des ballons de stockage et du module solaire.*

Pour la qualité du calendrier proposé

- *Proposition d'un calendrier planifiant les différentes tâches du projet, la cohérence du temps prévu par tâches ainsi que l'optimisation du planning prévisionnel prévu au DCE.*

Pour la qualité de la démarche environnementale mise en œuvre spécifiquement pour la réalisation des prestations objet du marché :

- *Présentation des dispositions prises en matière de développement durable en adéquation avec l'objet du marché, actions de développement durable proposées notamment en matière de gestion des déchets et de leur retraitement, actions visant à limiter la production des déchets (réemploi, optimisation des approvisionnements) proposées pour l'exécution du présent marché ;*
- *Présentation d'un plan de prévention des pollutions accidentelles (déversements, produits dangereux) pour la réalisation des prestations objet du marché, incluant descriptifs des moyens de prévention et modalités du suivi ;*
- *Performance énergétique des équipements proposés (rendement, isolation, pertes thermiques réduites), et choix de matériaux durables, recyclables ou à faible impact carbone pour la réalisation des prestations objet du marché.*

Le soumissionnaire est réputé avoir tenu compte de l'ensemble des sujétions du présent projet dans l'établissement de son offre globale et forfaitaire. Tous les frais afférents aux travaux sont réputés être inclus au prix porté dans l'offre. A cet effet, le candidat est supposé connaître l'ensemble du projet « tous corps d'état » Pour les ouvrages non visibles, il lui appartiendra d'évaluer les risques et les inclure lors de l'établissement de son prix.

En cas d'omission, de divergences ou d'impossibilités techniques de réalisation du projet, elle devra, de par ses connaissances techniques et professionnelles, y remédier d'office et en avertir obligatoirement le Pouvoir Adjudicateur au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. (Cf. article 9.1 du présent Règlement de consultation). Sans observation de sa part, sa proposition sera considérée comme acceptant l'exécution des travaux dans leur intégralité sans aucune réserve, ni restriction et sans qu'il puisse être demandé des suppléments.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visite sur site(s) obligatoire

La visite sur site(s) est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- 1) le 26/03/2026 à 09h00
- 2) le 31/03/2026 à 14h00

Afin d'organiser la visite, chaque candidat transmet la liste de son ou ses participants à l'adresse mail suivante : **sec-ingenierie-pel@chu-bordeaux.fr** (N° de tel : 05 56 79 56 82). La liste mentionne l'intitulé de la consultation, l'identité de la personne (Nom et prénom) et la société de rattachement.

Lieu de rendez-vous pour la visite :

Groupe Hospitalier PELLEGRIN

Bâtiment Tripode - Service Ingénierie

Place Amélie Raba-Léon

33076 BORDEAUX Cedex France

Pour votre information, le parking du groupe hospitalier PELLEGRIN est payant

Les candidats seront invités à signer un registre des visites. Les candidats communiqueront dans les pièces de l'offre l'attestation de visite de site.

6.3 - Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique

Le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions l'article L2112-2 à L 2112-4 (condition d'exécution) du code de la commande publique, en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Dans le cadre de l'exécution des travaux et sur la durée d'exécution du présent marché, le titulaire s'engage à réserver un minimum de **210** heures de travail au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 15 du CCAP précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux a mis en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion. Ce dispositif est identifié à l'article 15.3 du CCAP.

ATTENTION :

LES SOUSMISSIONNAIRES NE SONT PAS AUTORISÉS À FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RÉSERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS À CETTE CONDITION D'EXÉCUTION SERA DÉCLARÉE IRREGULIERE-AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les prérequis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tout soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action.

Un manuel d'utilisation et des conditions générales d'utilisation sont également disponibles afin de faciliter le maniement de la plate-forme. (Dans PLACE : guide d'utilisation -utilisateur entreprise)

Après le dépôt du pli sur le site PLACE, un message indique au candidat que l'opération du dépôt du pli a été réalisé avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CHU BORDEAUX
12 rue DUBERNAT
UMATIME - Porte n°1 1er étage
33404 TALENCE CEDEX

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

7.2 - Transmission sur support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie postale, sur support papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse et/ou substantiellement irrégularisable.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations au regard de la DPGF	40
2-Valeur technique sur la base du cadre de mémoire technique	60
2.1- Organisation et méthodologie des interventions dédiées à la prestation objet du marché A travers ce critère sera apprécié : - L'appréhension des différentes phases du projet avec une continuité d'activité, des contraintes techniques (tel que la désinfection des réseaux, la mise en service, le réglage de l'installation) et des contraintes liées au site occupé, - La qualité des moyens logistiques affectés au chantier ainsi que la méthodologie pour la mise en œuvre dans les règles de l'art et le respect de l'hygiène et sécurité, - Les dispositions et/ou moyens pour réduire les diverses nuisances.	15
2.2- <i>Moyens humains spécifiques affectés à la prestation objet du marché</i> A travers ce critère sera apprécié : - L'organigramme et le descriptif des missions, des compétences et expériences des moyens humains dédiés à l'exécution du marché tel que le personnel d'encadrement, d'études et d'exécution (CV + qualifications telles que les qualifications professionnelles des intervenants affectés au chantier et/ou titres d'étude), - Le dimensionnement de l'équipe en équivalent temps pleins spécifiquement prévu pour l'exécution de la prestation objet du marché, - Les propositions organisationnelles du soumissionnaire sur la continuité de l'équipe dédiée à l'exécution du marché dans le temps (sur la durée du chantier, pendant les absences des interlocuteurs principaux) et pour assurer le respect des délais d'intervention.	10
2.3- <i>Qualité des matériaux et matériels proposés pour la réalisation de la prestation objet du marché</i> A travers ce critère sera apprécié les descriptifs explicites et détaillés de l'ensemble des matériels et matériaux dédiés à l'exécution du marché à savoir les caractéristiques de la production ECS, des systèmes d'équilibrage, la régulation, des conditionneurs d'eau, des enregistreurs de températures autonomes, des capteurs solaires, des ballons de stockage et du module solaire.	15
2.4- <i>Qualité du calendrier proposé</i> A travers ce critère sera apprécié la proposition d'un calendrier planifiant les différentes tâches du projet, la cohérence du temps prévu par tâches et de l'optimisation du planning prévisionnel prévu au DCE.	10

2.5- Qualité de la démarche environnementale mise en œuvre spécifiquement pour la réalisation des prestations objet du marché A travers ce critère sera apprécié la présentation des dispositions prises en matière de développement durable en adéquation avec l'objet du marché : - Actions de développement durable proposées notamment en matière de gestion des déchets et de leur retraitement, actions visant à limiter la production des déchets (réemploi, optimisation des approvisionnements) proposées pour l'exécution du présent marché ; - Présentation d'un plan de prévention des pollutions accidentelles (déversements, produits dangereux) pour la réalisation des prestations objet du marché, incluant descriptifs des moyens de prévention et modalités du suivi. - Performance énergétique des équipements proposés (rendement, isolation, pertes thermiques réduites), et choix de matériaux durables, recyclables ou à faible impact carbone pour la réalisation des prestations objet du marché.	10
--	------------------

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 soumissionnaires classés premiers à l'issue de l'analyse des offres initiales par l'intermédiaire d'un courrier de demande de négociation. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de les convoquer à un entretien préalable. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

L'attributaire sera invité à signer l'Acte d'Engagement (et/ou la déclaration éventuelle de sous-traitance) durant ce même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tel : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tel : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de BORDEAUX

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C

Cité Administrative

2 Rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX CEDEX

Point de contact : Mme Stéphanie MARCON

Secrétariat du CCIRA de Bordeaux

Tél : 05.54.68.99.56 / 07.61.17.74.12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr